



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(Formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT.505

Déposé le : 30.06.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Les forces de l'ordre, c'est la République et la République doit être respectée !

Texte déposé

Il y a quelques jours, l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV) rejetait les accusations de racisme et de violence. Très sollicitées depuis plusieurs mois dans le cadre de manifestations d'envergure ou lors de la crise du coronavirus, l'APGV estime que les policiers vaudois sont injustement stigmatisés et regrette de ne pas recevoir de soutien officiel et nécessaire de la classe politique.

Insultes, coups, menaces, crachats aux visages : le nombre de violences faites aux policiers a pris de l'ampleur, ici comme ailleurs. Sur le terrain, le ressenti de nos policiers est sans appel : il y a une baisse de respect pour l'uniforme de police. L'APVG rappelle, en outre, le nombre de violences faites à l'encontre des fonctionnaires de police en Suisse : 3251 cas répertoriés en 2019 pour 18'802 policiers en service. Cela représente près d'un policier sur six blessé chaque année.

Aujourd'hui, la criminalité et les infractions à la loi sont toujours plus complexes, brutales et violentes. Pour les forces de l'ordre, ces nouveaux modes d'action se traduisent dans le terrain par de l'irrespect et des violences verbales et physiques mettant parfois en danger leur propre vie.

Sans doute que notre code pénal ne prend pas suffisamment en compte l'évolution de notre société. Il devient de plus en plus inacceptable que les violences envers les policiers ou envers d'autres fonctionnaires de l'Etat soient souvent punis par seulement quelques petits jours-amende, avec sursis.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle est son appréciation quant aux revendications de l'APGV ?
- Envisage-t-il de faire une déclaration publique pour apporter son soutien à ses forces de l'ordre ?
- Quelles mesures pourraient-elles être prises pour redonner du crédit et du respect envers la police respectivement envers les fonctionnaires de plus en plus agressés verbalement, parfois même physiquement ?
- Peut-il transmettre quelques chiffres concernant le nombre de policiers blessés et d'agressions verbales ainsi qu'envers nos fonctionnaires vaudois, pour ces 5 dernières années et par année ?

D'ores et déjà, je remercie notre Gouvernement pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Denis Rubattel, député

Assens, le 30 juin 2020

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch